L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 28 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LES AVENTURES DU

CHEVALIER D'EON.

QUATRIÈME PARTIE.

L'ABBÉ DE BOISFLEURY.

CHAPITRE IV.

LES DEUX SERMONS.

(Suite.)

Quand bien même, comme tout refrain, ce finale n'eût pas été destiné à être bissé, il eût été impossible de refuser ce plaisir aux auditeurs surpris et charmés, qui le redemandèrent avec un enthousiasme et une hilarité qui annonçaient des gens prêts à se convertir à une morale si facile à suivre.

Mme de Lanty jubilait et battait la mesure en se dodelinant avec la mine attendrie et les yeux mi-clos. Valcroissant souriait gaiement, mais restait intérieurement. N'avait-il donc tant fait que pour ménager un nouveau triomphe à celui qu'il considérait déjà, quoi qu'il fît, comme un rival et comme un adversaire?

Le clavecin se fit entendre de nouveau et Boisfleury continua:

Je hais cilice et discipline;
Martyriser sa pauvre humanité
C'est faire injure à la bonté divine
Qui honore une belle santé.
Du grand festin convive indigne,
F... r embaumé et fruit doré,
Chair du froment, sang de la vigne,
Ce n'est pas moi qui vous blasphémerai:
Buvez donc sans contrainte,
Venez à table et dos au feu;
La vigne est sainte,
Et le pain vient de Dieu! Bis.

Peut-être, après dîner, ce refrain pantagruélique eût été moins bien accueilli. Mais vous jugez de son succès, au moment de se mettre à table. Décidément, le prédicateur allait aux nues, et Mme de Lanty ne savait assez se féliciter de l'heureuse idée qu'elle avait eue de retenir un pareil homme. Comme elle lui eût donné volontiers sa conscience à gouverner! Quel délicieux aumônier il ferait pour la maison profane de Chelles! Et traînassait, plus que de raison peut-être, l'admiration qui débordait en elle, la bonne dame en ronronnant, murmurait:

—Quel directeur commode! Et comme il chante bien! Ah! comme avec un homme à la mode, c'est plaisir d'être chrétien!

L'auditoire partageait son sentiment; mais il s'en tenait à l'éloquence muette des sourires béats, des yeux écarquillés, des oreilles épanouies.

Boisfleury acheva, car son sermon n'avait que trois couplets, malheureusement pour ses auditeurs, qui en eussent savouré mille du même genre, et sans dormir encore!

Aimez autrui comme vous-même;
Moi je l'ai fait autant que je l'ai pu.
Dans la beauté, j'ai toujours vu l'emblème
Le plus parfait de la vertu.
Le chef-d'œuvre de la nature
Doit être cher à son auteur;
C'est aux pieds de la créature
Qu'on rend le mieux hommage au créateur.
Aimez donc sans contrainte,
Jouez un cœur le doux jeu,
La femme est sainte,
Et l'amour vient de Dieu! Bis.

Oh! pour le coup, ce fut du délire. Mme de Lanty, n'y tenant plus, se jeta au cou de M. de Boisfleury et déposa sur ses joues, d'un air ému et solennel à la fois, deux baisers retentissants, au nom de la société.

Boisfleury, sensible comme il le devait à ce témoignage excessif de bienveillance, rendit gracieusement son accolade à la bonne dame, aux applaudissements unanimes de l'assistance.

Unanimes, non. Valcroissant n'applaudit pas. La lèvre crispée, l'œil farouche, le visage blême, il écoutait le rapport que Champagne arrivant sur la pointe du pied, et traversant l'assemblée sans que personne l'eût aperçu, lui faisait à l'oreille. A mesure qu'il parlait, Valcroissant se déridait, et ses yeux, mornes tout à l'heure, étincelaient d'une joie maligne.

On jugera de ce sentiment par la nouvelle qu'il venait de recevoir si à propos.

—Monsieur, lui disait Champagne d'une voix essoufflée, j'accours pour vous dire que vous flairiez la vérité. Plus de doute: c'est lui, c'est le chevalier d'Eon, le mystificateur. Si merveilleusement déguisé qu'il soit, il ne saurait s'en dédire devant ces preuves que j'ai trouvées, après avoir forcé la porte de sa chambre, dans le tiroir de son bonheur du jour, et que voici.

Il remit à Valcroissant un paquet de papiers que celui-ci, après avoir jeté un coup d'œil, serra soigneusement dans sa poche; puis il demanda:

—A vos gens, faut il dire holà!

—Enfin! murmura Valcroissant, je le tiens et il ne m'échappera plus.

Puis il ajouta à voix basse et comme d'un air indifférent:

—Va, cours, pendant que je l'abreuverai d'affronts à lui faire trouver long le supplice et tardif le dénouement. Le dénouement ce sera la Bastille. Un relai sujet est de bonne prise. Préviens M. Desrues, l'exempt, et les deux gardes de la maréchaussée. Fais avancer le carrosse du bout de l'avenue à la grille, et reviens, bien accompagné, assister à un spectacle qui nous dédommagera amplement des injures de l'autre jour.

Champagne sortit, et l'abbé de Boisfleury, à la faveur de la double distraction de son bruyant succès et de la survenue de Champagne, qui prêtait aux commentaires, s'appliquait à gagner discrètement la porte pour s'esquiver modestement, sans tambour ni trompette, quand il fut arrêté par le marquis de Valcroissant. Celui-ci, qui surveillait tous les mouvements de sa proie, n'avait garde de la laisser s'échapper. Il se plaça donc en travers de la porte, et barrant le passage au furtif déserteur, il le ramena vivement au milieu du salon, en répondant aux protestations discrètes au milieu desquelles il se débattait.

—Ah! monsieur l'abbé, voilà qui n'est pas de bonne guerre! Eh quoi! vous nous lâcheriez compagnie, à moitié du jeu, en catimini, au moment le plus dramatique de la partie, c'est-à-dire celui où on prend le tricheur la main dans le sac!

Boisfleury laissa la tête sous l'insulte.

—Qu'est-ce à dire, mon neveu? balbutia Mme de Lanty abasourdie. Eh quoi! ce pauvre abbé serait il coupable de nous avoir divertis spirituellement un instant?

—Vous permettez, madame, riposta sèchement Valcroissant, que je ne supporte pas plus longtemps qu'on divertisse les autres à mes dépens. Libre à vous de trouver le tour excellent. Libre à moi de trouver qu'il est temps pour moi de prendre ma revanche, de faire aussi sensation, et de vous apprendre à qui, en réalité, vous avez affaire.

Mesdames et messieurs, vous avez applaudi le sermon, très profane en effet, d'un démon qui n'a osé prendre que les dehors de l'ange, et s'est trahi par l'habileté même de son subterfuge. Mais il est temps que je me venge et vous venge tous de ma personne d'avoir cru à la réalité de ce déguisement. Le crime de vous avoir abusés sera suivi d'une éclatante leçon. Vous pourrez en prison, si la langue vous démange, monsieur le faux abbé, faire à votre aise le Massillon.... ou le Jelyotte. En attendant, je vous arrête au nom du roi, comme étant venu, par dol et fraude, vous opposer à l'exécution d'une douce volonté dont j'ai l'ordre écrit.

Mme de Lanty était successivement devenue rouge, blanche, bleue et incarnate vers le violet. Son saisissement était tel, que de crainte d'apoplexie, il fallut qu'une complaisante voisine relâchât les liens de son corset. Elle étouffait. Tandis qu'on lui jetait de l'eau au visage, et que l'on s'empressait autour de deux autres dames sensibles qui menaçaient de se pâmer à leur tour, Valcroissant continuait de jouir de ce revirement imprévu, de ce coup de théâtre inouï, et de retourner le couteau dans la blessure de son ennemi vaincu.

—Une voiture toute prête va vous conduire....

—Avec vous? demanda Boisfleury, qui releva la tête à je ne sais quel vague espoir de vengeance.

—Non, répondit Valcroissant en goguenardant, sans moi; car ma mission est double, et je dois emmener d'ici une autre personne....

Boisfleury pâlit affreusement.

—A votre tribune, ricana Valcroissant, je vois que vous la connaissez.

—Olga! comment te sauver! Une épée! une épée! s'écria Boisfleury dans un transport de rage et de désespoir, une épée et vidons ici le différend!

—Votre attente sera trompée, déclara Valcroissant. Plus tard, je ne dis pas; plus tard, c'est différent; mais ici, c'est une autre affaire: je ne répondrai pas d'impuissantes insultes, à de stériles provocations. On ne se bat pas avec son prisonnier.

—Faux abbé!.... en prison!.... c'est à en perdre la tête, murmurait Mme de Lanty, qui revenait peu peu de sa syncope. Ma foi! après tout, c'est bien fait, s'écria-t-elle avec conviction, si nul tel homme eût été un abbé pour tout de bon, il eût été vraiment trop dangereux!

Personne ne songea à rire de cet aveu. L'aventure, en effet menaçait de tourner au tragique. Les hommes, qui n'étaient pas fâchés de voir un si aimable homme dans la peine, se rangeaient du côté de Valcroissant, prêts, comme d'habitude, à prêter main forte...., au plus fort. Parmi les femmes, quelques-unes étaient scandalisées; quelques autres plaignaient le faux abbé, mais ne pouvaient le plaindre qu'intérieurement, touchées par le côté romanesque et le but libérateur de ce hardi déguisement, inspiré par l'amour.

Pendant ce temps Boisfleury, hors de lui, parcourant l'espace resté vide au milieu du salon comme un lion acculé, tentant un suprême effort. D'un bond élastique, il bondit jusqu'à la fenêtre et secoua l'espagnolette avec une violence telle qu'il la brisa. Mais les fenêtres de couvent ne sont pas souples et complaisantes comme les fenêtres de château. La peur des amoureux et des voleurs en tient les contrevents jalousement fermés, et les verrous et les cadenas y abondent.

Boisfleury, qui n'avait pu trouver une épée sous sa main, l'étiquette du salon de Mme de Lanty interdisant d'y entrer armé, ne parvint pas davantage, comme il se flattait, à triompher de l'obstacle d'invraisemblables et infranchissables fenêtres. L'art de la clôture est un art de couvent. Convaincu de l'inutilité de ses efforts, il fit un geste de résignation désespérée, et revenant se placer, pâle, l'œil dédaigneux, en présence du marquis de Valcroissant, qui avait assisté à sa dernière tentative d'évasion avec un haussement d'épaules et un rire ironique:

—Monsieur, lui dit-il, vous êtes le plus fort. Faites de moi ce qu'il vous plaira.

—A la bonne heure! dit Valcroissant, voilà comment j'aime les gens. Il faut savoir se résigner que diable! surtout quand on ne peut pas faire autrement.

En ce moment, la porte s'ouvrit et Champagne fit son entrée triomphale, suivi d'un exempt en habit noir, en manteau court, à verge d'ivoire, et de grands estafiers moustachus comme des heiduques au sabre traînant, au mousqueton en bandoulière, aux grandes bottes éperonnées d'argent.

—Holà! gardes, commanda M. de Valcroissant, saisissez ce traître surpris en flagrant délit d'usurpation d'habit, de violation de clôture et de sacrilège imposture. Desrues, je vous le confie sous votre responsabilité. La prise est d'importance.

Les deux soldats de la maréchaussée se mirent de chaque côté du prisonnier, que l'exempt leur avait indiqué d'un signe de sa verge d'ivoire.

A ce moment, Bourgogne, sous prétexte d'annoncer que le dîner était servi, mais en réalité pour voir ce qui se passait dans le salon en rumeur, et ce qui motivait l'intervention de la force armée, ouvrit la porte; mais il n'eut pas plutôt vu son maître entre deux soldats de la maréchaussée, qu'il comprit tout, laissa tomber sa serviette, médusé, et sans demander son reste, referma brusquement la porte pour jouer des jambes. Mais il avait compté sans Champagne, qui était homme de précaution, et avait apposté, en cas de malencontre, à la sortie de la salle à manger, deux autres gardes, qui happèrent sans façon le galant, et conduisirent leur prise au salon pour la faire reconnaître.

—Et le valet! répondit Valcroissant à leur interrogation muette. Sans doute, ce beau coup de filet sans lui serait incomplet. Qu'on le happe au collet, et qu'on le tienne bien de peur qu'il ne s'échappe. Allons, en route, mauvaise troupe!

—Par où? demanda l'exempt.

—Pour la Bastille. Enfermez-les solidement dans le carrosse et venez prendre tout à l'heure ici mes dernières instructions. Et vous, madame de Lanty, veuillez me suivre maintenant chez madame l'abbesse. Je suis pressé de partir avec mademoiselle Olga Riamine....

Et comme Boisfleury s'était approché, prêtant l'oreille à ce nom:

—Oh! ricana Valcroissant, répondant à sa pensée intime facile à deviner, ne caressez point de vaines espérances, car nous ne suivrons pas la même route.

—Où la conduisez-vous? demanda Boisfleury d'une voix frémissante.

—C'est le secret du roi, déclara gravement Valcroissant.

Et il fit un signe à l'exempt qui sortit avec ses deux prisonniers et leur escorte, tandis qu'il présentait son bras à Mme de Lanty, après avoir offert ses excuses aux invités pour le dîner ainsi brusquement suspendu. Mais un quart-d'heure suffirait pour leur rendre leur hôtesse.

(A continuer.)

ADRESSE AU PEUPLE DES ETATS-UNIS

Nouvelle-Orléans, 23 Septembre 1874.

Les soussignés, membres d'un comité nommé à une réunion du comité des 70, du comité central d'Etat et du comité de paroisse, représentant l'opposition à l'usurpation de William Pitt Kellogg, chargés de préparer un exposé des récents événements en Louisiane et une adresse au peuple des Etats-Unis, soumettent respectueusement ce qui suit à votre impartiale considération.

Il a été démontré et porté à la connaissance du peuple par la publication dans tous les principaux journaux des Etats-Unis, que peu de temps après l'élection de novembre 1872, par l'action illégale d'un juge de district des Etats-Unis, aidée et mise en vigueur par des soldats du gouvernement fédéral, envoyés pour cet objet de Pensacola à la Nouvelle-Orléans, la maison d'Etat avait été saisie pendant la nuit.

Une prétendue Législature, composée en grande partie des candidats battus, a été organisée et William Pitt Kellogg a été imposé au peuple de la Louisiane comme gouverneur, et C. C. Antoine comme lieutenant-gouverneur, quand tous deux avaient été battus par de fortes majorités, comme cela résultait du dépouillement fidèle des retours officiels des votes donnés.

Sans entrer dans les détails, il suffit pour le moment de donner du langage du comité du Sénat des Etats-Unis du 20 février 1873. (Report No 457, 42e Congrès, 3me session, page 44.)

"Votre comité est, en conséquence, amené à la conclusion que si l'élection tenue en novembre 1872, n'est pas absolument nulle en raison de fraudes commises, McEnery et ses collègues aux fonctions d'Etat et les personnes certifiées comme membres de la Législature par le Bureau De Feriet, doivent être reconnus comme le gouvernement légal de l'Etat; en tenant compte de tous les faits établis devant votre comité, il n'y a pas à sortir de l'alternative que le gouvernement McEnery doit être reconnu par le Congrès ou que le Congrès doit pourvoir à une réélection."

Et plus loin, p. 45:

"Si le Sénat est disposé à ne pas aller au-delà des retours officiels de l'élection, alors le gouvernement McEnery et sa Législature doivent être reconnus comme le gouvernement légal de l'Etat!

Personne ne croit, personne n'a l'audace de prétendre que Kellogg et ses associés ont été élus, le fait étant établi par le compte réel des retours officiels des votes donnés, fait en présence du comité du Sénat, que McEnery, Penn et leurs associés avaient été élus; la seule question était de savoir si cette élection était nulle en raison de fraudes.

Protestant, comme nous le faisons, que le comité du Sénat n'avait pas à s'occuper de la question de fraude dans une élection d'Etat, et que le gouvernement fédéral dans tous ses départements, était lié par les retours officiels des votes donnés, nous affirmons que le gouvernement McEnery a été légalement et loyalement élu.

Le comité du Sénat et le peuple des Etats du Nord, ont été généralement induits en erreur et sont arrivés à une fausse conclusion en admettant comme vraies les deux propositions suivantes:

1o.—Que les votants de couleur en Louisiane dépassaient de beaucoup en nombre les votants blancs;

2o.—Que les votants de couleur et les républicains blancs avaient voté en masse pour la liste Kellogg.

1o.—Le recensement de 1870 a été fait pendant les mois de juillet et d'août, au moment où il est connu que des milliers de blancs sont absents de l'Etat pour leurs plaisirs ou pour leurs affaires. Les gens de couleur n'ont ni les moyens ni le désir de voyager; et ce recensement, tout en pouvant donner des renseignements exacts sur la population de couleur, n'est pas un exposé correct en ce qui concerne la population blanche.

Ce recensement indique qu'il y avait en juillet et août 1870

Blancs du sexe masculin	....	183 061
Gens de couleur do	....	178 784
Excédant de blancs		4 247
Sur le nombre de blancs ci-dessus il y en avait au-dessus de 21 ans		87 066
Sur le nombre des gens de couleur ci-dessus il y en avait au-dessus de 21 ans		86 913
Excédant de blancs au-dessus de 21 ans		153

Par une règle arbitraire, les compilateurs du recensement ont classé parmi les gens au-dessus de 21 ans toutes les personnes dont l'âge était inconnu. On sait que presque tous les blancs au-dessus de l'âge de puberté sont capables de dire leur âge, de sorte que peu de blancs auront été ainsi classés.

Tandis que beaucoup de nègres ne pouvant donner un renseignement exact sur ce sujet. Très peu de blancs au-dessous de 21 ans ont donc été classés au-dessus de cet âge, tandis que beaucoup de nègres au-dessous de 21 ans auront été classés au-dessus de 21 ans, par suite de leur ignorance sur leur âge.

Ce recensement a été fait sous les auspices du parti républicain, et on n'allègue pas qu'il ait été injuste pour la population de couleur ni qu'il ait diminué la force numérique de cette race, composée de ses amis et adhérents de ce parti.

Il donne les chiffres suivants:

Population de couleur	....	364,210
do. blanche	....	362,065
Excédant de la population de couleur		2,145
Blancs 183,031		
Blanches 179,034		
Excédant de blancs 3,997		
Femmes de couleur	....	185,426
Hommes do.	....	178,784
Excédant de femmes de couleur		6,642

Cette disparité dans les deux sexes des deux races respectivement, montre que si la proportion de un à cinq, est une base correcte pour l'évaluation du nombre des votants de la race blanche avec son excédant de 3,997, une proportion différente doit être prise pour fixer celui de la race de couleur avec son excédant de 6,642 femmes.

Comme faisant partie de l'historique des événements et comme preuve de notre situation désespérée, nous insérons ici un appel au président des Etats-Unis par le comité de 70, appel qui lui a été envoyé par télégraphe le 9 septembre 1874, dont on n'a tenu aucun compte, et qui, nous avons lieu de le croire, a été supprimé et n'a jamais pu passer sous les yeux du Président.

Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1874.

A son Excellence U. S. Grant, président des Etats-Unis, Washington, D. C.

Monsieur,

Par ordre du comité des 70, dont je suis président, je vous soumets les résolutions de l'appel suivante, adoptées à une réunion d'hier soir.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement

R. H. MARR.

Salle du Comité des 70, Nlle-Orléans, 8 sept. 1874.

Résolu que ce Comité, au nom des conservateurs de la Louisiane, adresse l'appel suivant au Président des Etats-Unis.

A Son Excellence U. S. Grant, Président des Etats-Unis d'Amérique.

Le Comité des 70, corps qui représente pleinement les Conservateurs de la Louisiane, se référant à votre ordre récent qui place une partie des armées des Etats-Unis sous la direction du département de la justice, pour être employé dans cet Etat et d'autres Etats du Sud, vous rappelle respectueusement que le peuple de cet Etat, que nous avons l'honneur de représenter a, après deux ans de lutte contre le pouvoir de ce qu'il considère comme une odieuse usurpation, été, par votre action et par l'inaction du Congrès, renvoyé au scrutin comme étant le seul remède à ses difficultés.

L'élection prochaine a donc plus qu'une importance ordinaire. Les chances sont contre les masses conservatrices, bien qu'elles aient une majorité indubitable, puisque le mécanisme de l'élection est dans les mains du gouverneur de fait, mécanisme arrangé avec soin par lui et ses coadjuteurs dans le but exprès de renverser la volonté populaire. Les conservateurs, néanmoins, croient qu'ils pourraient surmonter même ces avantages au moyen d'une organisation complète et de la plus grande vigilance. Vous pouvez donc imaginer avec quelle surprise cette communauté a reçu la nouvelle que vous aviez placé les troupes qui doivent être envoyées parmi nous, à la disposition de l'avocat-général des Etats-Unis, dans le but d'assister le marshall de ce district S. B. Packard) à exercer des poursuites contre notre population.

Sans la moindre intention de manquer de respect et mûs par un sentiment de devoir public, nous nous permettrons de vous rappeler que dans l'opinion du peuple de cet Etat, et, nous le croyons, de tout le pays, que cette opinion soit ou non fondée, le gouvernement actuel de la Louisiane doit sa funeste existence en grande partie à l'encouragement et à l'appui actif de l'avocat-général lui-même; et que le marshall, à qui le contrôle des troupes est réellement remis, a été un de ceux qui ont le plus activement pris part aux manœuvres judiciaires et politiques au moyen desquelles l'usurpation a été créée; qu'il a été depuis l'ami et l'appui du gouverneur de fait; qu'il était le président de la dernière Convention républicaine dans cet Etat, dont les candidatures au Congrès et aux autres emplois sont actuellement devant le peuple; qu'il est, maintenant, comme il a été depuis plusieurs années, président du Comité central d'Etat du parti républicain de la Louisiane, et qu'il est, en conséquence, lié comme un homme de parti plein d'amertume, à combattre les droits des Conservateurs.

Avec les troupes fédérales sous les ordres du président du Comité Central d'Etat du parti républicain, il est manifeste qu'une élection loyale est improbable, nous pouvons donc encore être déçus dans nos efforts pour obtenir le remède à nos maux.

Si nous comprenons bien les sentiments de notre population, elle n'a aucune objection à ce que vous envoyiez des troupes en Louisiane, pourvu qu'elles y viennent pour assurer le bonordre et un exercice sincère de la franchise électorale par les blancs et les noirs, surtout quand le gouvernement actuel d'Etat n'ayant pas été choisi par le peuple, et n'ayant ni son affection ni sa confiance, s'est montré entièrement incapable d'administrer les affaires de l'Etat et d'y maintenir l'ordre.

Mais nous protestons sincèrement contre la mise des troupes en Louisiane, à la veille d'une élection aussi importante que celle qui est proche, sous le contrôle des officiers civils, qui tous deux sont identifiés avec l'usurpation, et dont l'un est actuellement le président du comité central d'Etat du parti politique qui soutient l'usurpation. Nous en appelons à vous franchement et nous vous demandons: "est-ce juste?" Si vous voulez remplacer le marshall actuel de ce district et nommer quelqu'un qui ne soit identifié avec aucun parti et qui ait la confiance des deux (et on peut facilement trouver des hommes remplissant ces conditions), nous ne ferons aucune objection à la venue des troupes en Louisiane dans le but de maintenir la paix et de garantir une élection loyale.

La classe de la population que nous représentons, n'a rien à gagner par le désordre mais à tout à y perdre. Si vous considérez de votre devoir, en vertu de la loi, d'employer des troupes ici, il nous semble que la justice exigerait qu'elles ne fussent pas placées, ni directement, ni indirectement, sous le contrôle d'un marshall qui est un homme de parti, qui est un défenseur actif de l'usurpation, et le chef reconnu d'un des partis engagés dans la lutte.

Signé: R. H. MARR,
Président du comité des 70.

Pour démontrer l'intention primitive de l'usurpation de Kellogg de manipuler l'enregistrement et l'élection de façon à assurer le succès au parti radical, nous soumettons l'analyse suivante des conférences qui ont eu lieu entre le gouvernement légal de McEnery et Penn et le gouvernement usurpateur de Kellogg:

Jeudi le 17 septembre, un citoyen est venu à la maison d'Etat, disant que Kellogg et d'autres individus de son parti désiraient avoir une entrevue avec McEnery, Penn et d'autres personnes de leur parti, dans le but d'assurer le maintien de l'ordre et de la paix.

C'est un fait acquis à l'histoire que le peuple de la Louisiane a fait appel au Président des Etats Unis pour être délivré de l'usurpation créée et établie par le pouvoir fédéral seulement et qu'il a été repoussé avec insulte par l'avocat-général; qu'il s'est adressé en vain au département législatif du gouvernement fédéral pour obtenir son secours dans deux sessions successives; qu'il a invoqué l'aide de la Cour Suprême des Etats-Unis pour le redressement de l'outrage commis contre ses droits par un juge fédéral inférieur, Durell, et que la Cour Suprême s'est trouvée sans juridiction et impuissante à prendre connaissance de la cause.

Il ne restait au peuple de la Louisiane qu'un seul espoir, et c'était l'espoir d'un remède partiel seulement.

Le terme du gouverneur est de quatre ans et le terme actuel expire en janvier 1877. Les fonctionnaires d'Etat ont, le même terme et les sénateurs aussi quatre ans, mais la moitié sont élus tous les deux ans. A l'élection de novembre 1874, un Trésorier d'Etat, les membres de la Chambre des représentants et la moitié des sénateurs doivent être choisis avec l'addition de membres du Sénat pour remplir les vacances qui peuvent résulter de décès ou autres causes. De sorte que le plus que nous pouvions espérer d'obtenir par l'élection était un Trésorier d'Etat et une majorité dans la législature.

La Constitution de la Louisiane soumet le gouverneur à une mise en accusation, mais elle exige les deux tiers des sénateurs présents pour une condamnation. Comme une moitié des sénateurs sont nommés pour le même terme que le gouverneur, l'élection par l'opposition à l'usurpation Kellogg de tous les membres du Sénat à être élus en novembre, laisserait encore Kellogg et ses collègues au pouvoir, et le peuple resterait soumis à la continuation de cette usurpation jusqu'à l'expiration constitutionnelle du terme en janvier 1877.

Quelque partiel que fût le remède à espérer, le peuple de la Louisiane résolut de profiter de cette élection comme du dernier mode pacifique d'obtenir même une portion de ses droits, et une voix, si faible qu'elle fût, dans le gouvernement.

Comme preuve de cette détermination, nous référons aux procès-verbaux de la Convention d'Etat récemment assemblée à Baton-Rouge, à la formation des clubs politiques dans chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans et dans chaque paroisse de l'Etat et à l'empressement mis par les citoyens à s'enregistrer comme votants.

La loi d'enregistrement actuelle, dont le passage par la législature dans la forme où elle a été promulguée, a été mis en question et n'est pas cru généralement, donne aux contrôleurs de l'enregistrement (*supervisors*) un pouvoir suprême, de façon qu'ils peuvent refuser d'enregistrer un citoyen ou effacer son nom des registres à leur gré et suivant leur bon plaisir, et aucune cour ne peut ou n'ose, sous peine d'une amende de $500, accueillir aucune demande pour faire respecter le droit d'un votant d'être enregistré comme tel.

Pour exécuter cette loi Kellogg a nommé comme contrôleurs de l'enregistrement ses adhérents politiques, dont plusieurs sont des gens de mauvais renom, et c'est ainsi que ce pouvoir effrovable, ce mécanisme qui a été imaginé et créé dans le but spécial de défaire la volonté populaire, a été délégué aux instruments même de l'usurpateur; et le résultat de l'élection peut être prévu, sans risque, en avance de la cérémonie oiseuse du scrutin.

Voyant l'impossibilité d'obtenir une expression sincère de la volonté populaire, avec la manipulation sans contrôle de l'usurpateur et de ses créatures, un certain nombre de citoyens, représentant la portion la plus respectable et la plus influente de la population de la Nouvelle-Orléans, sont allés trouver M. Kellogg et l'ont prié de choisir sur une liste de noms qu'ils fourniraient, des contrôleurs de l'enregistrement pour agir conjointement avec ceux nommés par lui, de façon à pouvoir assurer aux deux partis un enregistrement impartial et une élection loyale, ce qu'il avait prétendu vouloir accorder. Il est presqu'inutile d'ajouter que cette demande a été traitée avec indifférence et que l'enregistrement frauduleux a été continué sous la direction de ceux qui avaient été nommés primitivement.

Il était difficile pour les citoyens naturalisés d'obtenir leur enregistrement et beaucoup de blancs, ayant clairement droit à être enregistrés, se sont vus refusés arbitrairement, tandis que les gens de couleur obtenaient des papiers d'enregistrement avec lesquels, dans certains cas, ils pouvaient voter dans plusieurs wards, et un équipage de gens de couleur d'un bateau à vapeur, qui se trouvait temporairement dans ce port, a eu la permission de grossir la liste des votants.

Pour mettre à l'épreuve le pouvoir des contrôleurs de refuser l'enregistrement un citoyen ayant le droit de vote, qui avait été refusé, s'adressa au juge Hawkins, de la Cour supérieure de district, la seule cour ayant juridiction pour accorder un ordre de ce genre, et demanda un mandamus pour faire respecter son droit.

L'ordre a été refusé par le motif que la loi d'enregistrement interdit formellement aux cours d'intervenir, et c'est ainsi que le peuple de la Louisiane reste sans le moindre espoir ou la moindre possibilité d'un enregistrement loyal ou d'une élection loyale.

Comme preuve de ce qui précède, nous appelons l'attention sur un paragraphe des instructions émises par l'enregistreur d'Etat à ses subordonnés dans les paroisses.

"Vous avez pour instructions d'employer tous vos efforts pour provoquer un enregistrement complet de tous les votants républicains dans votre paroisse, et d'encourager et d'aider spécialement l'enregistrement des électeurs républicains blancs.

"Dans ce but vous garderez votre bureau ouvert à la maison de Cour pendant une période de temps aussi courte qu'il sera nécessaire, et ensuite vous vous transporterez dans les localités les plus habitées par les votants de couleur, et vous donnerez à l'avance (naturellement avec les plus grandes précautions) avis propre à faciliter leur présence au moment de l'ouverture des registres."

Si nous examinons l'enregistrement dans cette ville, nous voyons qu'avec dix mille votants de couleur qu'elle contient, plus de onze mille hommes de couleur ont été enregistrés dans les quinze premiers jours après l'ouverture des bureaux. Dans le septième ward plus de sept cents hommes de couleur ont été enregistrés, c'est plus qu'il n'y en a d'électeurs dans le ward. On a trouvé un nègre ayant en sa possession 27 certificats d'enregistrement qu'il s'était procurés en s'inscrivant autant de fois dans divers wards.

McEnery, Penn et six citoyens se sont réunis aux membres de l'autre parti dans le bureau du collecteur Casey. Plusieurs propositions ont été consumées et n'ont pas été acceptées, en raison de certaines objections de légalité et d'une autre nature aussi. La proposition finale a été faite par les conservateurs, en substance comme suit:

Que chacun des deux partis aurait une part égale dans le contrôle de tous les rouages de l'enregistrement et de l'élection, à savoir:

1.—Dans le bureau des retours.

2.—Dans le choix de l'enregistreur d'Etat et de ses commis.

3.—Dans le choix des assistants enregistreurs et de leurs commis.

4.—Dans le choix des commissaires d'élection et de leurs aides.

Il avait été entendu que l'enregistrement et l'élection seraient tous les deux dirigés par un bureau de contrôle, (advisory board,) composé de deux membres de chaque parti et le choix s'était arrêté pour le cinquième sur un républicain acceptable aux deux partis; mais pour la question la plus importante, relativement au bureau des retours, ou bureau de dépouillement de scrutin (canvassing board), les conservateurs ont demandé que trois des membres du bureau soient requis de donner leur démission, les conservateurs en choisissant deux, les radicaux deux, et le cinquième devant être désigné d'un commun accord par les deux partis, de la même façon que pour le bureau de contrôle.

Les républicains repoussèrent cette proposition; ils ne voulaient accorder que deux membres du bureau aux conservateurs. Le comité se retira. Quand on saura que les cinq membres qui composent le bureau de retours sont des chefs républicains et qu'ils occupent des places sous le gouvernement Kellogg, on verra que la présence de deux conservateurs n'empêcherait pas que le bureau fût sous le contrôle absolu des trois républicains.

Le bureau actuel se compose de Longstreet, Casanave, J. Madison Wells, Anderson et A. J. Kenner, bien que la loi déclare expressément que le sénat fera des choix dans les différentes organisations politiques. Cette composition est une violation flagrante de la loi et prouve que le parti Kellogg est décidé à repousser toutes les propositions raisonnables du peuple, qu'il est décidé à profiter des odieuses lois d'enregistrement et d'élection pour tromper le peuple et le frustrer du résultat de l'élection.

Il faut se rappeler que le bureau de retours a le droit de rejeter le vote d'un ward ou d'un precinct quelconque, sur serment de trois citoyens déclarant qu'il y a eu fraude ou intimidation; qu'il peut, à l'avenir (comme il l'a fait dans le passé) déclarer élus les candidats qui n'auront eu qu'une minorité des votes donnés; que la Cour Suprême de la Louisiane a décidé que le bureau de contrôle n'est pas sujet au contrôle judiciaire et que la promulgation par ce bureau, du résultat d'une élection est absolument concluante; de sorte qu'elle ne peut être reconsidérée ni mise en doute par aucun tribunal. On comprend maintenant l'importance du rejet de la proposition.

Ajoutons, pour mieux exposer le pouvoir écrasant dont le bureau est revêtu, que la Cour Suprême a déclaré qu'il ne saurait exister de titre à une place élective en Louisiane autrement que par la promulgation du bureau.

Et, ici, il est important de dire quelques mots d'un corps connu sous le nom de "Ligue Blanche," sur lequel on a fait au dehors les rapports les plus grossièrement faux.

On doit se rappeler que les milices blanches de la Nouvelle-Orléans ont été débandées, que leurs armes leur ont été enlevées, et qu'une milice composée exclusivement de nègres a été organisée pour les remplacer. Par une loi infâme, la police métropolitaine, pour le soutien de laquelle une taxe énorme est levée sur la ville exclusivement, a été retirée du contrôle du maire et soumise aux ordres du gouverneur seul. Ce corps a été employé à intimider et à effrayer les citoyens, à garder les résidences et les personnes de fonctionnaires peureux et à exécuter des dragonnades dans les paroisses, des qu'un plan politique le rendait nécessaire.

Les blancs de l'Etat privés ainsi de tous moyens de défense, étaient, en outre, menacés par une ligue formidable des noirs liés par un serment, laquelle sous le commandement de nègres sans scrupules, pouvait à tout moment engager les blancs dans une guerre de races qu'ils étaient anxieux d'éviter. Les demandes incessantes de leur part pour l'emploi de la ville et des gouvernements d'Etat et fédéral, emplois pour lesquels ils étaient tout-à-fait incapables et auxquels ils n'avaient d'autre titre que leur couleur; la manifestation dans leurs conventions d'un esprit de proscription contre les radicaux blancs et même contre d'honorables républicains qui avaient lutté pour leur affranchissement; leur arrogance croissante qui ne connaissait plus de bornes, leur improbité croissante, regardée par eux comme une qualité d'hommes d'Etat; leur dédain méprisant pour tous les droits des blancs qu'ils osaient fouler aux pieds; tous ces signes, indiqués dans le programme de la "Ligue Blanche Crescent City" nous avertissaient que la calamité que nous appréhendions depuis si longtemps, était imminente et qu'il nous fallait nous y préparer ou consentir à nous laisser écraser.

En conséquence, avec l'espoir exprimé ouvertement et distinctement, qu'une union opportune et proclamée des Blancs, comme race, et des préparatifs efficaces de leur part pour toute éventualité, pourraient arrêter les horreurs imminentes d'une guerre sociale, la Ligue Blanche fut formée; son objet était, comme cela était publiquement exprimé, de rétablir un gouvernement honnête et intelligent dans l'Etat de la Louisiane et, au moyen d'une union avec tous les bons citoyens de maintenir et de défendre la constitution des Etats-Unis et celle de l'Etat, et de préserver et de protéger nos droits et les droits de tous les citoyens.

Mais pour revenir au sujet qui nous occupe: convaincus de l'impossibilité d'assurer un enregistrement loyal et une élection sincère, et que c'était le but arrêté de l'usurpateur de priver les blancs de l'Etat de la Louisiane du droit de porter des armes—droit qui leur est assuré par la constitution des Etats-Unis et qui, dans l'état présent des choses ici, est indispensable à leur protection personnelle—un mass meeting des citoyens de la Nouvelle-Orléans a été convoqué pour la matinée du 14 septembre.

A ce meeting, le plus nombreux et le plus respectable qui ait jamais été réuni dans les rues de la Nouvelle-Orléans, des résolutions exprimant les injustices sans remèdes dont le peuple souffrait, ont été adoptées, et un comité de citoyens a été nommé pour aller trouver Wm. Pitt Kellogg et demander son abdication.

A midi et demi, le comité est allé pour voir M. Kellogg à la maison d'Etat, qui avait été déjà convertie par lui en un camp armé. Kellogg avait fui à la Douane, qu'il ne quitta que pour être réinstallé dans la maison d'Etat par les baïonnettes fédérales, et, de la Douane il fit répondre par un membre de son état-major, refusant de recevoir le comité et de traiter avec lui.

Le comité fit son rapport en conséquence.

Instantanément et, comme un seul homme, les citoyens se levèrent en armes.

Déjà dans nos rues et dans des magasins particuliers, des armes avaient été saisies, en plein jour, par la police qui s'en était emparée par la force et les avait retenues. Les propriétaires d'une partie des armes ainsi saisies s'étaient adressés à un tribunal compétent et avaient obtenu un ordre pour leur reddition. Les autorités de police désobéirent à cet ordre, et quand la Cour essaya de faire respecter sa dignité et la majesté de la loi par l'amende et l'emprisonnement pour mépris de Cour, W. P. Kellogg intervint et gracia les délinquants qui furent immédiatement relâchés.

Au moment du soulèvement populaire, un steamer était amarré en face de la station de police du troisième precinct; il y avait à bord des armes et des munitions consignées à des particuliers. Une forte garde de la police métropolitaine, armée de fusils chargés et ayant des canons pointés, empêcha qu'on ne s'approchât du steamer et que ceux auxquels les armes appartenaient légalement ne les emportassent. Les citoyens, s'appuyant sur la Ligue—leur seul corps organisé—se rendirent sur la levée pour s'emparer de ce qu'ils avaient acheté.

A la tête de la rue du Canal, les métropolitains, commandés par le général Longstreet en personne, les interceptèrent et les attaquèrent. Les citoyens furent obligés d'accepter le combat, et cette garde de prétoriens—si longtemps une menace—fut balayée; les restes de l'usurpation Kellogg—fuyards épouvantés d'un gouvernement abandonné—se mirent dans la Douane et ils trouvèrent une protection sous les plis du drapeau américain. On les laissa là.

Tout le monde sait le reste. Le gouvernement légal, choix du peuple, au milieu de réjouissances générales, entra sans opposition dans l'exercice de ses fonctions.

La joie était dans tous les cœurs et sur tous les visages. C'était une ère nouvelle de paix, de confiance et de prospérité. Les promesses consolantes de l'avenir faisaient oublier les douleurs du passé. Le bonheur ne fut pas de longue durée. Nous dûmes nous soumettre à la proclamation du Président; sur l'ordre de son général, nous mîmes bas les armes, nous nous retirâmes des places dont nous avions pris possession et auxquelles nous avions droit; nous rendîmes les arsenaux et les armes—prouvant ainsi que nous disions vrai quand nous déclarions que nous obéirions au gouvernement général.

Amis! concitoyens! Amis de la Liberté! nous vous adressons un dernier appel. Nous avons épuisé tous les remèdes pacifiques. Nous avions supporté tant d'humiliation, et cela si patiemment, qu'on en était venu à considérer notre résignation comme de la lâcheté. L'œuvre de désolation était accomplie, notre commerce était mort, l'agriculture languissait, les capitaux nous fuyaient, les impôts avaient fait de la propriété un fardeau écrasant au lieu d'un bienfait et, au milieu de notre misère, nous voyions, avec une indignation qu'il nous fallait contenir, des aventuriers, des banqueroutiers inconnus à la population, s'enrichir de nos dépouilles, se gorger des biens qui nous avaient été extorqués.

Dans notre désespoir et dans l'exercice d'un droit que nous croyons inaliénable, nous avons renversé une usurpation créée par la fraude et maintenue par la force. La puissance des Etats-Unis nous l'a de nouveau imposée, nous en a rendus les esclaves. La coupe des amertumes est pleine. Il ne nous reste plus qu'à nous incliner devant le sort, avec le consolant espoir que la grande nation trouvera, dans sa sagesse, le moyen d'apporter un soulagement à la malheureuse province.

R. H. MARR, Chairman.

J. Dickson Bruns,	H. D. Ogden,
Arch. Mitchell,	W. B. Pike,
H. H. Hyams,	Percy Nugent,
J. U. Payne,	J. B. Eustis,
John Phelps,	Jules Tuyes,
Félix Limet,	F. S. Goode,
Alf. Moulton,	Alfred Roman,
Jno. L. Adams,	M. Musson,
W. B. Schmidt,	J. B. Lafitte,
J. B. Wilkinson,	Thomas A. Adams,

W. A. Stevens.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

SAINT-LAURENT, samedi, 17 octobre. VILLE-DE-PARIS, samedi, 31 octobre. PEREIRE, samedi, 14 novembre. FRANCE, samedi, 28 novembre.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York. E. L. GRAND, Agent, 140 Gravier. Lettre M. N. O.

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE — ET DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.

EMPARTERO, PELAYO, RIVERA, QUEVEDO, CASTELLAR, CORTES, COLON.

F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

STEAMERS—LIVERPOOL. Ligne d'Etat.

STATE OF LOUISIANA. STATE OF MINNESOTA. STATE OF ALABAMA. STATE OF VIRGINIA. STATE OF PENNSYLVANIA. STATE OF GEORGIA. STATE OF NEVADA. STATE OF FLORIDA. STATE OF INDIANA.

A. K. MILLER & CO., Agents.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME, via la Havane et Southampton.

FRANKFURT, Capitaine F. VON BULOW.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Pour New York directement.

KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON.

ALFRED MOULTON.

Germania Insurance Company

Bureau, No 124 rue Commune, Nouvelle-Orléans. ETABLIE EN 1866.

FRED. DEL BONDIO, Président. H. SUBERBIELLE, Vice-Président. EMIL MAIER, Premier Secrétaire.

Le Lac. ARRANGEMENT D'HIVER.

CAMELIA.

C. H. SORIA, Agent.

Vicksburg. NATCHEZ.

HITE & CARLIN.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

I. N. MARKS, Président. L. A. FOURNIER, Trésorier.

C. H. ZIMMERMANN,

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 31, 1874.

H. P. SHUTE, General Passenger Agent. S. H. SCRANTON, General Superintendent.

LIGNE DE MOBILE.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, Directeur-Général.

Chemin de Fer Pontchartrain.

S. H. SCRANTON.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DE LA — Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp. QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000. DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL. Année 1873.

JAMES I. DAY, Président. HORACE CARPENTIER, Secrétaire.

AUX MAITRES DE POSTE.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 124, RUE DU CANAL. VINGTIEME ETAT ANNUEL.

PAUL FOURCHY, Président. G. W. NOTT, Secrétaire.

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL — DE LA — Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

28 Mai 1874.

THOS. A. ADAMS, Président.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

J. H. OGLESBY, Président. WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL — DU — Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

A. BROTHER, Président.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

CHAS. ENGOFELD, Vice-Président. GEO. STROMEYER, Secrétaire.

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

THE LAFAYETTE HOMESTEAD and Co-operative Association of Louisiana.